

FiNALSAN[®] PRO

COMMERCIAL CONCENTRATE

HERBICIDE
COMMERCIAL
CONCENTRATE
SOLUTION
NON-SELECTIVE

WARNING EYE IRRITANT
READ THE LABEL BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

For the control of moss, annual broadleaf weeds & grasses

Burns down perennial weeds

Fast-acting

Herbicidal Soap

Low Risk

Biodegradable

Rainfast in 3 hours

Non-staining

GUARANTEE: Ammonium soap of fatty acids 22.10%

REG. NO. 30012 P.C.P. ACT

NET CONTENTS 10 L

W. Neudorff GmbH KG
Postfach 1209, An der Mühle 3
D-31860 Emmerthal, Germany

Canadian Agent:
Neudorff North America
Unit 11 - 6782 Veyaness Road
Saanichton, BC V8M 2C2
Telephone: 1-(250)-652-5888



Finalsan Pro Commercial Concentrate is a low risk, non-selective vegetation management product that works quickly and breaks down rapidly in the soil. There are no cropping or rotational restrictions after application. Allow five days before planting.

PESTS

Moss; algae; grass; weeds such as (but not limited to): grass, chickweed, corn spurry, dandelion, groundsel, lamb's-quarters, mouse-eared chickweed, mustards, plantain and round leaved mallow.

USE SITES

Non-crop areas including (roadsides, railways, right of ways, industrial land sites such as around factories and industrial parks, around and on buildings including roofs, patios, sidewalks, driveways, fences, gravel, concrete, bark mulch, landscaped areas, wild fruit and non-fruit bearing vines, and parks; Lawns (for spot treatment only); Outdoor ornamentals including under and around nursery and tree crops; Fruit bearing plants including under and around fruit trees, fruit bearing vines, and small fruits such as blueberries, raspberries and blackberries. Avoid contact with desirable fruit and green plant tissues.

DIRECTIONS FOR USE

Shake well before using. Slight agitation may be required during use.

Dilution Rate	Rate of Concentration	Weeds Controlled	Area Treated
1 part product to 5 parts water (200 mL in 1 litre water)	100 mL/m ² (1000 L/ha)	For small and/or easy-to-kill annual weeds such as: dandelion, lamb's-quarters, mustards	1L treats 60 m ² (166 L/ha).
	200 mL/m ² (2000 L/ha)	For perennial or established weeds such as: grass, chickweed, corn spurry, dandelion, groundsel, lamb's-quarters, mouse-eared chickweed, mustards, plantain and round leaved mallow	1L treats 30 m ² (332 L/ha).
1 part product to 19 parts water (55 mL in 1 litre water)	100 mL/m ² (1000 L/ha)	For moss and algae	1L treats 200 m ² (50 L/ha).
	500 mL/m ² (5000 L/ha)	For moss or algae thicker than 2.5 cm	1L treats 40 m ² (250 L/ha).

USE PRECAUTIONS

Finalsan Pro Commercial Concentrate works best during warm and dry conditions. Application during cold weather may delay appearance of plant damage. If rain falls within 3 hours of treatment, an additional spray may be required. Plant damage will be visible from a few hours to 2 days after spraying. Avoid spraying desirable plants. It is not necessary to remove suckers from fruit trees or from vines prior to application. While suckers will be damaged if contacted, there will be no effect on the tree or vine. Thoroughly clean equipment after use.

FOR WEEDS: Mix one part FINALSAN PRO COMMERCIAL CONCENTRATE with 5 parts water (200 mL in 1 litre of water). Apply the mixed solution at 100-200 mL/ m² or 1000-2000 L/ha. For annual weeds, use the lower rate. For perennial or established weeds use the higher rate.

The best results are obtained with young, actively growing weeds, less than 12 cm high. Repeat treatment every 2 to 3 weeks to control new weeds growing from seed and re-growth from bi-annual and perennial weeds. Avoid contact with fruit and green plant tissues.

FOR MOSS AND ALGAE: Mix one part FINALSAN PRO COMMERCIAL CONCENTRATE with 19 parts water (55 mL in 1 litre of water). Apply the mixed solution at 100-500 mL/ m². One application may control moss for up to one year. Repeat treatment if re-growth occurs. Do not apply to moss or algae in lawns. Avoid contact with fruit and green plant tissues.

Nozzle Application: Any standard hand-held sprayer, backpack sprayer or spray rig can be used. Spray weed thoroughly, using a coarse nozzle setting to reduce drift. Finalsan Pro Commercial Concentrate works as a contact herbicide so thorough coverage is extremely important.

Spot Treatment: Apply the mixed solution to the center of plant to the point of runoff. When spot treating individual weeds in lawns, avoid spraying surrounding grass (lawn), as injury will occur.

Non-Crop Areas: Ensure that the spray solution is carefully directed onto the desired surface or media base ONLY. Avoid contact with pots or desirable plant material.

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Causes eye irritation. DO NOT get in eyes. Use only in well ventilated areas. For good hygiene practice, wear gloves when handling this product. Wear goggles or face shield (protective eyewear) during mixing/handling of the concentrate. Apply only when the potential for drift to areas of human habitation or areas of human activity such as houses, cottages, schools, and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment, and sprayer settings. Avoid direct application to ponds, streams and lakes. DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes. If desirable vegetation is accidentally sprayed immediately rinse with water. Treated areas may be slippery when wet.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the U.S. and you require information on acceptable residue levels in the U.S., visit CropLife Canada's web site at: www.croplife.ca.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

Treat symptomatically.

FIRST AID

IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF ON SKIN OR CLOTHING: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF INHALED: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

IF SWALLOWED: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

DISPOSAL

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

DISPOSAL OF UNUSED, UNWANTED PRODUCT: For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.



FiNALSAN[®] PRO

COMMERCIAL CONCENTRÉ

HERBICIDE
COMMERCIAL
CONCENTRÉ
SOLUTION
NON SÉLECTIF

AVERTISSEMENT : IRRITE LES YEUX LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Pour la suppression de la mousse, des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et des graminées

Élimine les mauvaises herbes vivaces

À action rapide

Savon herbicide

Faible risque

Biodégradable

Résiste au délavage en 3 heures

Ne tache pas

GARANTIE : Savon à l'ammonium d'acide gras 22,10 %

N° D'ENR. 30012- Loi sur les P.A.

CONTENU NET : 10 L

W. Neudorff GmbH KG, An der Muhle 3,
D-31860 Emmerthal, Allemagne

Agent canadien :

Neudorff North America

Unit 11-6782 Veyaness Road

Saanichton (Colombie-Britannique) V8M 2C2

Téléphone : 1-(250)-672-5888



Finalsan Pro Commercial Concentré est un produit de gestion de la végétation non-sélective à faible risque qui fonctionne rapidement et se décompose rapidement dans le sol. Il n'y a pas de restrictions de récolte ou de rotation après l'application. Attendre cinq jours avant la plantation.

PARASITES

Les mousses, les algues, les graminées et les mauvaises herbes telles que (mais sans s'y limiter) : gazon, stellaire moyenne, spargoute des champs, pissenlit, séneçon vulgaire, chénopode blanc, céraïste vulgaire, moutardes, plantain et mauve à feuilles rondes.

SITES D'UTILISATION

Zones non cultivées, y compris des routes, voies ferrées, les emprises, les sites de terrains industriels, comme autour des usines et des parcs industriels, autour et sur les bâtiments y compris les toitures, les terrasses, les trottoirs, les allées, les clôtures, le gravier, le béton, le paillis d'écorce, les espaces paysagers, des fruits sauvages et de la vigne ne portant pas de fruits et des parcs; Pelouses (pour le traitement localisé seulement); Plantes ornementales d'extérieur, y compris sous ou autour de la culture de pépinières ou d'arbustive; Plantes fruitières, y compris sous ou autour de l'arbres fruitiers, de la vigne fruitiers, et des petits fruits tels que les bleuets, les framboises et les mûres. Éviter le contact avec les fruits souhaitable et tissus végétaux verts.

MODE D'EMPLOI

Bien secouer avant d'utiliser. Une légère agitation peut être nécessaire durant l'utilisation.

Taux de dilution	Taux de concentré	Mauvaises herbes supprimées	Surface traitée
1 partie de produit pour 5 parties d'eau (200 mL dans 1 litre d'eau)	100 mL/m ² (1000 L/ha)	Pour les mauvaises herbes annuelles petites et/ou faciles à tuer telles que : pissenlit, chénopode blanc, moutardes	1 L traite 60 m ² (166 L/ha)
	200 mL/m ² (2000 L/ha)	Pour les mauvaises herbes vivaces ou établies telles que : gazon, stellaire moyenne, spargoute des champs, pissenlit, séneçon vulgaire, chénopode blanc, céraïste vulgaire, moutardes, plantain et mauve à feuilles rondes céraïste	1 L traite 30 m ² (332 L/ha)
1 partie de produit pour 19 parties d'eau (55 mL dans 1 litre d'eau)	100 mL/m ² (1000 L/ha)	Mousse et algues	1 L traite 200 m ² (50 L/ha).
	500 mL/m ² (5000 L/ha)	Pour la mousse ou les algues d'une épaisseur supérieure à 2,5 cm	1 L traite 40 m ² (250 L/ha).

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Finalsan Pro Commercial Concentré est plus efficace par temps chaud et sec. L'application par temps froid peut retarder l'apparition des dommages sur la plante. S'il pleut dans les trois heures suivant le traitement, un traitement additionnel peut être nécessaire. Les dommages aux plantes seront visibles dans les quelques heures à deux jours suivant le traitement. Éviter de pulvériser sur les plantes désirables. Il n'est pas nécessaire d'enlever les drageons d'arbres fruitiers ou de vignes avant l'application. Bien que les drageons soient endommagés en cas de contact, il n'y aura pas d'effet sur l'arbre ou de la vigne. Nettoyer l'équipement à fond après l'utilisation.

POUR LES MAUVAISES HERBES : Mélanger 1 partie de Finalsan Pro Commercial Concentré à 5 parties d'eau (200 mL dans 1 litre d'eau).

Appliquer la solution mélangée à raison de 100 à 200 mL/m² ou 1000-2000 L/ha. Pour les mauvaises herbes annuelles, utiliser le taux moins élevé. Pour les mauvaises herbes vivaces ou plus établies, utiliser le taux plus élevé.

Les meilleurs résultats sont obtenus avec les jeunes mauvaises herbes, en pleine croissance, de moins de 12 cm de hauteur. Répéter le traitement toutes les deux à trois semaines afin de supprimer les nouvelles mauvaises herbes qui poussent à partir de graines ainsi que les repousses des mauvaises herbes bisannuelles et vivaces. Éviter le contact avec les fruits et les tissus végétaux verts.

POUR LA MOUSSE ET LES ALGUES : Mélanger 1 partie de Finalsan Pro Commercial Concentré à 19 parties d'eau (55 mL dans 1 litre d'eau). Appliquer la solution mélangée à raison de 100 à 500 mL/m².

Une application peut supprimer la mousse pendant une période allant jusqu'à un an.. Répéter le traitement si la repousse se produit. Ne pas appliquer sur la mousse ou d'algues dans les pelouses. Éviter le contact avec les fruits et les tissus végétaux verts.

Application généralisée : Tout pulvérisateur standard de main, pulvérisateur à dos ou plate-forme de pulvérisation peut être utilisé. Pulvériser abondamment sur la mauvaise herbe en utilisant une buse grossière pour minimiser la dérive de pulvérisation. Le Finalsan Pro Commercial Concentré fonctionne comme un herbicide de contact, donc une couverture complète est extrêmement importante.

Traitement localisé : Appliquer la solution mélangée au centre de la plante jusqu'au point de ruissellement. Pour le traitement localisé de mauvaises herbes individuelles dans la pelouse, éviter de pulvériser l'herbe environnante, car il en serait endommagé.

Les zones non cultivées : Appliquer en sorte que la solution de pulvérisation est soigneusement dirigée sur la surface désirée ou la base des médias seulement. Éviter tout contact avec des pots ou des matières végétales souhaitable.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Cause une irritation aux yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés. Pour assurer une bonne hygiène, porter des gants lors de la manipulation de ce produit. Porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange ou la manipulation du concentré.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive vers les zones résidentielles ou d'activité humaine, tels que des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, les inversions de température, l'équipement d'application et les paramètres du pulvérisateur.

Éviter l'application directe aux étangs, aux ruisseaux et aux lacs.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Si de la végétation désirable est pulvérisée accidentellement, rincer immédiatement avec de l'eau.

Les surfaces traitées peuvent être glissantes lorsqu'elles sont mouillées

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CroLife Canada au www.croplife.ca.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

3-10-16



FiNALSAN[®] PRO

COMMERCIAL CONCENTRATE

HERBICIDE
COMMERCIAL
CONCENTRATE/CONCENTRÉ
SOLUTION
NON-SELECTIVE/NON SÉLECTIF

WARNING EYE IRRITANT/AVERTISSEMENT : IRRITE LES YEUX
READ THE LABEL BEFORE USING/LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN / GARDER HORS DE LA PORTÉE DES
ENFANTS

For the control of moss, annual broadleaf weeds & grasses/
Pour la suppression de la mousse, des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et des graminées

Burns down perennial weeds/Élimine les mauvaises herbes vivaces

Fast-acting/À action rapide

Herbicide Soap/Savon herbicide

Low Risk/Faible risque

Biodegradable/Biodégradable

Rainfast in 3 hours/Résiste au délavage en 3 heures

Non-staining/Ne tache pas

GUARANTEE: Ammonium soap of fatty acids 22.10%

GARANTIE : Savon à l'ammonium d'acide gras 22,10 %

REG. NO. 30012 P.C.P. ACT N° D'ENR. 30012- Loi sur les P.A.

NET CONTENTS/CONTENU NET: 10 L



W. Neudorff GmbH KG
Postfach 1209, An der Mühle 3
D-31860 Emmerthal, Germany/
Allemagne

Canadian Agent/Agent canadien:
Neudorff North America
Unit 11 - 6782 Veyaness Road
Saanichton, BC V8M 2C2
Telephone: 1-(250)-652-5888